

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

MINISTÈRE DES POSTES

1. Services postaux, y compris la quote-part du Canada des frais d'entretien des bureaux internationaux de Berne et de Montevideo, \$208,861,000.

M. le président: A l'ordre! La Chambre se forme en comité des subsides sur le budget des dépenses du ministère des Postes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1965, Crédit n° 1. Ce crédit est-il adopté?

Des voix: Non.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur le président, tout d'abord, je suis au regret d'annoncer que mon secrétaire parlementaire, l'honorable député de Hull, qui devait se trouver à mes côtés aujourd'hui, est à l'hôpital. Je lui souhaite un prompt rétablissement et je sais que les autres députés partagent ce vœu. (*Applaudissements*) Le moment venu de présenter au comité les crédits du ministère des Postes ou de n'importe quel autre ministère, il est d'usage que le titulaire commence par donner un aperçu de l'activité de son ministère ou, le plus souvent, par insister sur ses réalisations. Viennent ensuite, d'ordinaire, des prévisions sur l'année à laquelle s'appliquent les crédits. L'expérience a démontré qu'une telle façon de procéder comportait de multiples avantages. Les résultats indiqués sont habituellement réels, le rendement, dans la plupart des cas, assez bon, si bien que les compliments sont mérités. Depuis les quelques mois que je suis ministre des Postes, j'ai fait un peu de recherches—en grande partie, dans le hansom des dernières années—et, chose remarquable, j'ai constaté qu'il était rare qu'on ne se soit pas montré satisfait, dans l'ensemble, du travail accompli par notre service postal. Quiconque consulte le hansom constate que d'année en année les ministres et les députés ont été d'accord à reconnaître que le service est bon, quoique souvent avec de légères réserves—parce que les prévisions budgétaires d'un ministère comme celui des Postes donnent toujours lieu à un peu de politique—pour considérer les Postes comme l'un des ministères qui travaillent ferme, avec efficacité, et font l'impossible avec les ressources dont ils disposent.

J'ai remarqué qu'il y avait des critiques, qui ne sont habituellement pas dirigées contre le

[M. l'Orateur.]

ministère lui-même, mais plutôt contre les programmes qu'il lui faut appliquer. Je veux parler de ses principes fiscaux et économiques, surtout des tarifs exigés pour les différentes classes d'objets de correspondance. En présentant les prévisions du ministère cette année, je vais essayer de m'en tenir un peu plus aux faits, si c'est possible, et de manifester peut-être un esprit un peu plus analytique que certains de mes prédécesseurs. Je me propose de communiquer au comité les données financières puis, au lieu de chanter mes propres louanges, de laisser aux membres du comité le soin d'établir si le ministère accomplit effectivement une excellente besogne. J'agis ainsi en raison des remarques que plusieurs députés ont faites au début de la session, durant le débat sur la résolution qui figure au numéro 12 du *Feuilleton*. Je me propose de parler ensuite de certains commentaires, formulés alors à l'égard des principes fiscaux et économiques du ministère.

La chose est souhaitable, à mon avis, et j'en profite pour rendre hommage au travail accompli par certains députés. Je ne crois pas qu'il soit contraire au Règlement de signaler la tâche exécutée par le représentant de Danforth. Les commentaires qu'il a faits sur les rapports du ministère des Postes depuis un an ou deux et le rapport de la Commission Glassco démontrent que son discours d'avril dernier s'appuyait sur beaucoup de recherches et contenait des propositions utiles. Ce sont ses observations et celles d'autres députés qui m'inspirent à prendre l'attitude que j'adopte cet après-midi.

Monsieur le président, au long des années, les rapports du ministère—j'en ai une couple ici—ont témoigné d'un léger excédent ou d'un modeste déficit dans nos livres. L'écart varie entre un déficit déclaré de \$4,700,000, en 1960-1961, et un excédent présumé d'environ trois millions et demi, en 1962-1963. Si vous vous reportez aux rapports annuels pour les dix dernières années et même plus loin en arrière, vous constaterez qu'à toutes fins pratiques, le ministère est toujours venu très près d'atteindre son objectif, soit d'équilibrer ses recettes et ses dépenses. Toutefois, si l'on y regarde de plus près, les livres nous apprennent une tout autre histoire. Les états financiers qui révèlent ces présumés excédents et déficits de peu d'envergure ne sont pas exacts. Si je dis qu'ils ont peu d'envergure, c'est parce qu'ils sont assez négligeables eu égard au budget annuel du ministère. Une certaine année, nos prévisions s'élevaient à 250 millions de dollars; les excédents et les déficits que j'ai mentionnés sont donc assez faibles en comparaison. Cependant, monsieur le président, je signalerai que tous ces exposés